



Voilà comment L'UNML rémunère les salarié.e.s des Missions Locales !

Missions Locales

La valeur du point doit être augmentée !

Ce jeudi 19 Novembre : Négociation salariale pour le réseau des Missions locales

Comme chaque année, se déroule la négociation annuelle sur les salaires en missions locales. La CPPNI se réunira jeudi 19 novembre 2020. La dernière hausse du point date de septembre 2017 (point à **4,58 euros**).

Le patronat des missions locales doit augmenter la valeur du point !

Il est impensable qu'avec tous les efforts consentis par les salariés des missions locales dans ce contexte de crise sanitaire, et de mise en œuvre du Pacea et de la garantie Jeunes, de l'obligation de formation, du plan 1 jeune, 1 solution, la valeur du point n'augmente pas significativement !

La hausse du budget à hauteur de 100 millions supplémentaire devra se traduire par une hausse des salaires.

Le coût de la vie et la valeur du point : la vérité par l'Insee

- Salaire moyen en France en 2020 Insee : **3083 euros bruts par mois !**
- Comment a évolué le pouvoir d'achat de la valeur du point à la création de la CCN ?
 - 26 francs en 2001 (Valeur du point à la création CCN) correspondent à **5,09** en 2019 !

État des lieux des rémunérations dans le réseau des missions locales

L'UNML a réalisé son enquête annuelle sur les rémunérations. Cette enquête malgré son caractère conventionnel donc obligatoire n'a été renseignée que par 47% des missions locales.

La Rémunération moyenne est de 2412,48 euros (soit 600 euros de moins que le salaire moyen en France).

- **Augmenter la valeur du point**
- **Embaucher 1000 postes de conseillers pour accompagner les jeunes**
- **Transformer en CDI les CDD des chargés d'accueil et des Conseillers**
- **Annuler les objectifs CPO pour les années 2020 et 2021**